

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 579

présenté par

M. Chassaigne, M. Daniel Paul, M. Gosnat, M. Dolez, Mme Amiable, M. Asensi,
M. Bocquet, Mme Billard, M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier,
M. Desallangre, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq,
M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 9

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Une contribution assise sur les bénéficiaires des industries agroalimentaires, des centrales d'achat, et des grands distributeurs. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement considèrent que tous les acteurs de la filière doivent participer à la prise en charge des risques.